

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 17 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATMANN Sabine représentant Mme CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques représentant M. DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno

EXCUSES : Mlle JACQUES Elisabeth et M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2014/ 22

OBJET : SPANC – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU POUR UNE DEUXIEME CAMPAGNE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

VU la délibération n°2011/146 du 20 Décembre 2011 autorisant le SPANC à prendre la compétence « animation des opérations collectives de réhabilitation » afin de pouvoir administrativement percevoir et reverser les aides attribuées par l'Agence de l'Eau, et sollicitant des subventions de l'Agence de l'Eau pour une première campagne de réhabilitations concernant 29 habitations,

CONSIDERANT que ce premier programme d'aides est quasiment épuisé (28 aides forfaitaires attribuées sur un total de 29) et que le SPANC reçoit régulièrement de nouvelles demandes d'aides à la réhabilitation,

CONSIDERANT que ces aides sont souvent déterminantes pour encourager les usagers à réhabiliter leurs installations non conformes,

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau renouvelle son programme d'aide à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de son 10^{ème} programme (2013-2018), et subventionne la réhabilitation des installations classées « inexistantes » ou « à risque » après diagnostic du SPANC,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation de **20 installations** :
- travaux de réhabilitation : **forfait global (études + travaux) de 3000 € par installation** concernée, **attribué au particulier via la collectivité**, soit pour 20 installations une **aide totale de 60.000 €** ;
- animation d'opérations groupées de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : **forfait de 250 € attribué à la collectivité pour chaque installation réhabilitée**, soit pour 20 installations une **aide totale de 5.000 €**.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits relatifs à cette opération (tant en dépenses qu'en recettes) au Budget Annexe SPANC 2014.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Michel LANFRANCHI